

SAFT de Nersac

Mesure de métaux dans l'air ambiant 2025

Les concentrations moyennes en arsenic, nickel, cadmium et plomb mesurées en 2025 sont inférieures aux seuils réglementaires (valeur cible pour Ni, Cd et As, objectif de qualité et valeur limite pour Pb). *La campagne de mesure ayant duré un mois, les résultats sont comparés aux seuils réglementaires définis à l'échelle annuelle à titre indicatif seulement,*

Aucune corrélation n'est observée entre les concentrations mesurées en arsenic, cadmium, plomb et nickel et les directions de vent, sur les sites « Ampère » et « Place du Peu » (à noter que ce dernier site a été insuffisamment exposé aux rejets de la SAFT pendant la période de mesure).

Globalement, depuis 2009, les concentrations en cadmium et nickel sur les sites « Ampère » et « Place du Peu » sont en baisse et tendent vers les niveaux relevés sur le site témoin, également à la baisse.

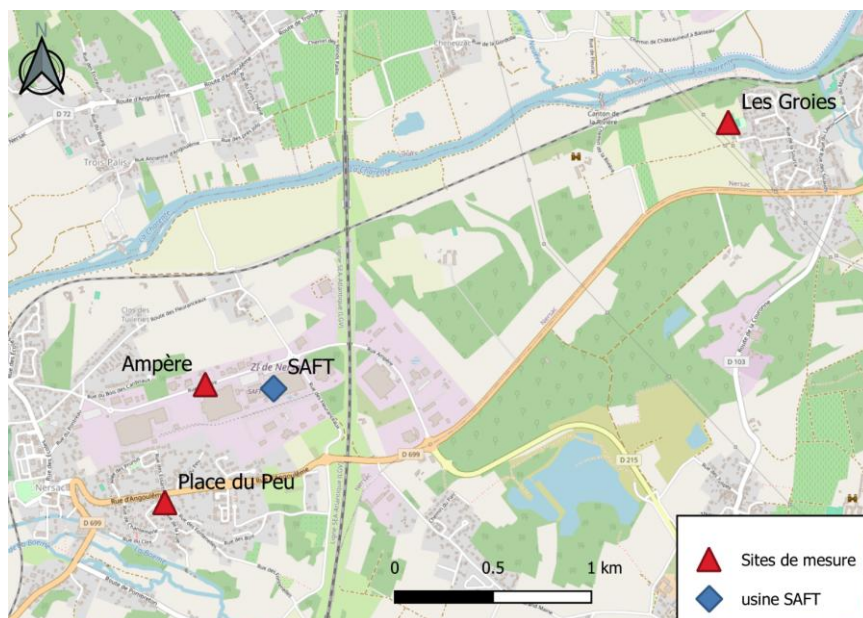
Les concentrations mesurées en plomb sur les sites autour de la SAFT de Nersac sont légèrement plus élevées par rapport à la station de fond de référence, mais restent faibles. Les concentrations en arsenic, cadmium et nickel sont du même ordre de grandeur que les niveaux de fond.

Cette étude s'inscrit dans la continuité des études menées par Atmo Nouvelle-Aquitaine depuis 2000 dans l'environnement de la SAFT de Nersac, en Charente (16). Elle vise à suivre son impact sur les concentrations en métaux dans l'air ambiant. Du 16/10 au 13/11/2025, des mesures d'arsenic, de nickel, de cadmium et de plomb dans l'air ambiant ont été réalisées sur 3 sites : 2 situés à proximité de l'usine et 1 site témoin éloigné.

Sites étudiés

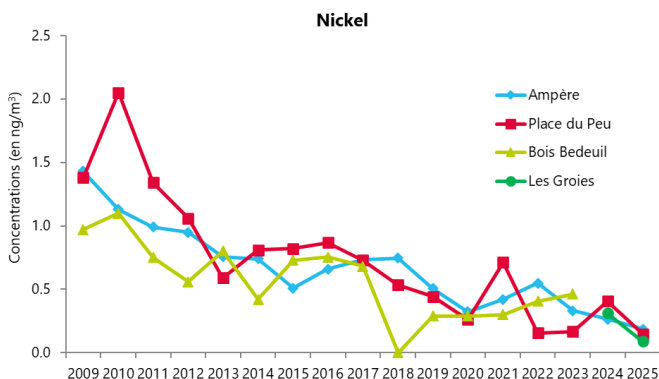
Le dispositif de surveillance comporte, comme les années précédentes, trois sites de mesure.

Suite au changement de propriétaire du site « Bois Bedeuil » en 2024, le site « les Groies » a été sélectionné pour le remplacer. De même que l'ancien site « Bois Bedeuil » et étant le plus éloigné de la SAFT, « Les Groies » est considéré comme le site « témoin », non exposé aux activités de la SAFT.

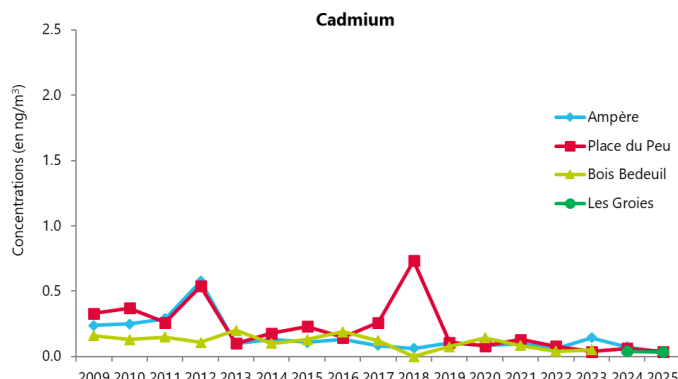


Principaux résultats à retenir

- La campagne de mesure ayant une durée d'un mois, les résultats sont comparés aux seuils réglementaires annuels à titre indicatif. Les concentrations moyennes en arsenic, nickel, cadmium et plomb mesurées sont inférieures aux seuils réglementaires (*valeur cible* pour Ni, Cd et As, *objectif de qualité* et *valeur limite* pour Pb).
- Pour les 4 métaux lourds suivis, aucune corrélation n'est observée entre les concentrations mesurées et les directions de vent, sur les sites « Ampère » et « Place du Peu » (à noter que ce dernier site a été insuffisamment exposé aux rejets de la SAFT pendant la période de mesure).
- Il n'est pas possible de différencier l'influence des émissions de la SAFT des concentrations de fond de la zone. Globalement, depuis 2009, les concentrations en cadmium et en nickel sur les sites « Ampère » et « Place du Peu » sont en baisse et tendent vers les niveaux relevés sur le site témoin (« Bois Bedeuil » puis « Les Groies » depuis 2024), également à la baisse.



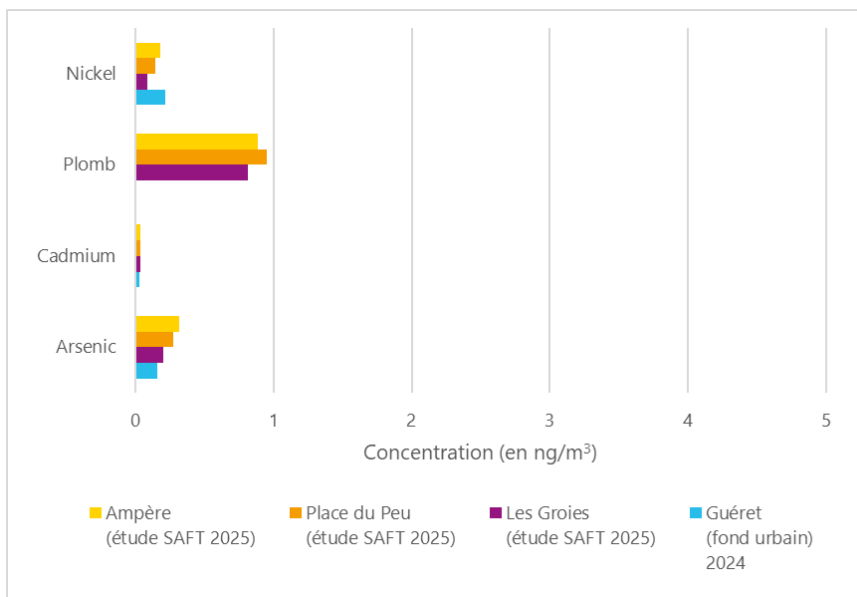
FE026-ETU-V4



Synthèse d'étude

→ Les concentrations mesurées en plomb sur les sites autour de la SAFT de Nersac sont légèrement plus élevées que la station de fond de référence de Guéret, mais restent faibles.

→ Les concentrations en arsenic, cadmium et nickel sont du même ordre de grandeur que les niveaux de fond.



Moyens & méthodologie

Les métaux lourds en phase particulaire dans l'air ambiant sont prélevés sur des filtres en quartz via un préleveur dynamique bas volume (de type Leckel) suivant un débit d'échantillonnage régulé de 2,3 m³/h et une coupure de prélèvement PM₁₀. Quatre prélèvements d'une durée de 7 jours sont réalisés en parallèle sur les 3 sites de mesure.



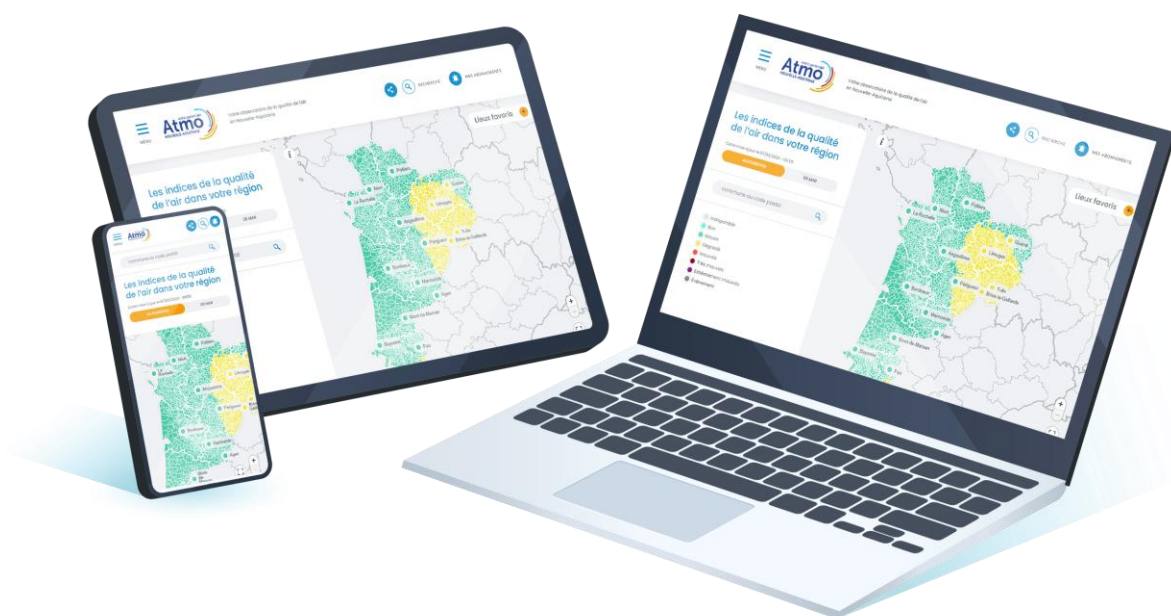
Lexique

As : arsenic
Cd : cadmium
Ni : nickel
Pb : plomb
PM₁₀ : particules grossières



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.atmo-nouvelleaquitaine.org



CONTACT ÉTUDES

Emilie PALKA, ingénieure d'études »
Référence étude : IND_EXT_24_179
Version finale du : 19/03/2026

CONDITIONS D'UTILISATION

- » les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce document, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce document devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- » en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- » toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du document.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aurait pas donné d'accord préalable. Dans cette synthèse, les incertitudes de mesures ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire

